

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 0485-07

Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Mise en place et actualisation_ Formation en distanciel

> EN BREF

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement sont un instrument essentiel de programmation et un outil d'information auprès du public. Après les échéances de 2008 et de 2013, qui ont été difficiles à respecter, il s'agit dorénavant de rentrer dans un processus de mise à jour régulière tous les 5 ans : en 2018 les collectivités et les exploitants d'infrastructures doivent disposer d'un PPBE actualisé. Quelles démarches mettre en œuvre ?

FORMATION DELIVREE EN CLASSE VIRTUELLE

Assistance technique et pédagogique téléphonique disponible en amont et pendant la formation

Déjeuner non inclus

THÉMATIQUES

Le cadre réglementaire. Les objectifs du PPBE. La structure d'animation. Les retours d'expériences état et collectivités. Le processus de mise à jour.

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

des gestionnaires d'autoroutes, gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, DDT (service habitat, service environnement et service transport), DIR et DREAL, conseils départementaux, agglomérations de plus de 100 000 habitants, bureaux d'études en acoustique (en qualité d'AMO).

> PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

PRÉCISER la méthodologie et les objectifs de la réalisation et de l'actualisation des PPBE en tant que documents de programmation des opérations de réduction du bruit.

DEFINIR les rôles respectifs des acteurs et **PILOTER** l'actualisation des PPBE.

FAIRE VIVRE son PPBE dans la durée.

> PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Retour d'expérience
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

> INFORMATIONS PRATIQUES

Date : le 17 octobre 2022 - Durée : 1 jour (7 heures)

Tarif : 920,00 € HT + TVA (Déjeuner inclus)

Lieu : Formation à Distance

> COORDINATION

Catherine LAMOUROUX-KHUN, .. Experte

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

LUNDI 17 OCTOBRE

9h00 - 9h30

Introduction et présentation de la session.

9h30 - 10h30

Manon ROYER, *MTES/DGPR*

Le cadre réglementaire des PPBE.

10h30 - 11h30

Jean-Marc ABRAMOWITCH, *Consultant*

Les objectifs, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PPBE.

11h45 - 12h30

Catherine LAMOUROUX-KHUN

Actualisation des PPBE et retours d'expériences sur l'actualisation de la directive.

Retours d'expérience

14h00 - 14h45

Sébastien LY VAN TU, *DDT du Val d'Oise*

PPBE Etat.

14h45 - 15h30

Arnaud CRISTINI, *Métropole Nice Côte d'Azur*

PPBE Collectivité.

15h45 - 16h30

Franck PICOT, *Conseil Départemental du Val de Marne*

PPBE Conseil départemental.

16h30

Catherine LAMOUROUX-KHUN

Evaluation et conclusions de la journée.

Fin de la journée à 17h00